Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600032-20251216-2025_114-DE

MAIRIE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

*L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le dix décembre deux-mille-vingt-cinq, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.*

***Présents (27) :*** *Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – WEILL – DARBOIS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DREAN –LE MENTEC – CARTRON – LE COROLLER – CHAIZE – PERIES – HERZOG – FOREST– LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL – JARLEGAND*

***Absents ayant donné pouvoir (2)*** *: Mmes et MM. DJINIADHIS – MONNIN respectivement à Mmes et MM. LE CLOAREC – FOREST*

***Secrétaire*** *: Mme WEILL*

# Délibération N°114 du 16 décembre 2025: Pôle Familles – Décision de renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026 - 2030

*Rapporteur : Marie Mad DREAN (annexes 14 et 15)*

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire de GMVA du 12 septembre 2025,
Vu l'avis du Comité de Pilotage CTG du 17 septembre 2025,
Vu l'avis de la Commission Attractivité et Services à la Population du 25 septembre 2025,
Vu l'avis de la commission Jeunesse Ecole du 13 novembre 2025 ;

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA), la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La CTG est donc une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la CAF du Morbihan, GMVA et ses communes membres décident de renouveler pour 5 années la Convention Territoriale Globale avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

***Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :***

- ***Valider le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, et son annexe, ci jointe ;***
- ***Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.***

***Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).***

**La secrétaire,**
**Marina WEILL**

**Le Maire,**
**Pascal BARRET**

Commune d'Arradon GOLFE DU MORBIHAN

www.arradon.com